



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 13217

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les problèmes posés par le choix de la date commémorative de la guerre d'Algérie. En effet, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) rejette la date du 5 décembre, avancée par la commission Favier. La FNACA estime plus représentatif de l'opinion des Français le choix du 19 mars, date du cessez-le-feu qui a mis fin à la guerre. A l'appui de cette proposition, l'association fournit les résultats de plusieurs sondages favorables à la date anniversaire du cessez-le-feu. Le 19 mars aurait ainsi une connotation historique plus forte et une signification plus claire pour l'opinion que l'inauguration, également très symbolique, du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie par le Président Jacques Chirac. Par ailleurs, la FNACA fait valoir que des milliers de cérémonies se déroulent déjà dans toute la France le 19 mars de chaque année, et qu'il serait dommage de rompre avec les pratiques du terrain, en instaurant la journée nationale du souvenir le 5 décembre. Estimant que le choix du 5 décembre retenu par la commission Favier ne reflétait pas l'opinion majoritaire des Français et des anciens combattants d'Afrique du Nord, la FNACA a donc décidé de ne pas s'associer aux initiatives futures autour de cette date. Dès lors, il souhaiterait savoir quelles réponses le Gouvernement entend apporter aux prises de position de la FNACA, et comment il compte renouer les fils du dialogue entre les différentes associations pour aboutir au choix d'une date consensuelle de commémoration de la guerre d'Algérie.

Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants considère qu'il revient d'abord au monde combattant d'aboutir à un accord sur cette demande légitime. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un tel accord, le secrétaire d'Etat a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants. Il l'a chargée de proposer une date pour la commémoration de la guerre d'Algérie. Cette commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers. Les conclusions de ses travaux ont été remis par M. Favier au secrétaire d'Etat aux anciens combattants. La proposition de la commission Favier est de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, lors de l'inauguration par le Président de la République du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, un hommage national, unanime et solennel a été rendu aux morts pour la France en Afrique du Nord. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13217

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1522

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4244